



08-04-2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue à huis clos avec un enregistrement audio le jeudi 8 avril 2021 à 12h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 186, rue Principale Sud, à Maniwaki et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Madeleine Lefebvre et Sophie Beaudoin, Messieurs les conseillers Marc Gaudreau, Sonny Constantineau et Maurice Richard, formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Francine Fortin.

Sont également présentes : Mesdames Karine Alie Gagnon, directrice générale, Louise Pelletier, greffière et Dinah Ménard, trésorière.

Est absent : Monsieur Philippe Laramée, conseiller

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

#### **R2021-04-055 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE.

#### **R2021-04-056 RÈGLEMENT NO 1011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 9 616 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 9 616 000 \$ POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DU SECTEUR DE LA RUE KING - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été présenté et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 15 février 2021;

POUR CE MOTIF, il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le règlement 1011 décrétant une dépense de 9 616 000 \$ et un emprunt de 9 616 000 \$ pour la gestion des eaux pluviales du secteur de la rue KING, tel que présenté.

ADOPTÉE.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions écrites de Mme Denise Turpin, citoyenne de Maniwaki.

**Question no 1 :**

Le règlement d'emprunt no 1011 décrète une dépense de 9 616 000 \$ et un emprunt du même montant pour la gestion des eaux du secteur de la rue King.

Ce montant est-il le montant total de ces travaux?

**Réponse :**

Oui il est prévu que ce montant couvre l'ensemble des travaux pour la gestion des eaux du secteur de la rue King.

**Question no 2 :**

La ville de Maniwaki a reçu une subvention de 2 763 176 \$ à cet effet en 2020. Ce montant a été publié le 23 septembre 2020 dans l'Info de la Vallée. La greffière de la ville, dans un courriel daté du 15 octobre 2020, m'a fait spécifiquement mention que ce montant était destiné aux travaux de la rue King.

Ce montant a-t-il été dépensé pour ces travaux et où sont les justificatifs ?

**Réponse :**

Le montant de la subvention pour ce projet est plutôt de 5 526 400 \$ et elle n'a pas encore été reçue. Par conséquent, aucun montant de cette subvention n'a encore été dépensé pour ces travaux.

**Question no 3 :**

Pourquoi le montant de la subvention n'apparaît pas au budget ?

**Réponse :**

Parce que cette subvention sera reçue seulement après la réalisation des travaux pour lesquels elle est accordée et selon certaines modalités qui seront déterminées dans un protocole d'entente qui sera signé avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans les semaines à venir. Les montants reçus sous forme de versements seront appliqués directement au remboursement de la dette du règlement d'emprunt.

**Question no 4 :**

Le règlement d'emprunt décrétant une dépense de 9 616 000 \$ et un emprunt équivalent vient doubler les dépenses de la ville.

Il a nécessité une étude des travaux, une prévision de coûts et une planification des travaux, qui ne se fait pas en un mois. Pourquoi cette dépense, extrêmement importante, n'a pas été mentionnée dans vos prévisions budgétaires datant du 15 décembre 2020 soit il y a seulement 4 mois?

**Réponse :**

Ces dépenses sont incluses dans le règlement d'emprunt. Les dépenses de remboursement en capital et intérêts du règlement d'emprunt apparaîtront au budget seulement lorsque la Ville obtiendra le financement permanent.

**Question 5 :**

Sur combien d'années cet emprunt sera-t-il amorti?

**08-04-2021**

**Réponse :**

Cet emprunt sera amorti sur une période de 20 ans.

**R2021-04-057 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents de procéder à la levée de cette séance extraordinaire à 12h05.

**ADOPTÉE.**

\_\_\_\_\_  
Francine Fortin, mairesse

\_\_\_\_\_  
Louise Pelletier, greffière